

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 1- RÉSIDENCE

1. RÉSIDENCE11. Résidence unifamiliale

- 111. Résidence unifamiliale isolée (comprend les chalets)
- 112. Résidence unifamiliale à cour latérale zéro
- 113. Résidence unifamiliale jumelée
- 114. Résidence unifamiliale en rangée

12. Résidence bifamiliale

- 121. Résidence bifamiliale isolée
- 122. Résidence bifamiliale jumelée
- 123. Résidence bifamiliale en rangée

13. Résidence multifamiliale

- 131. Résidence multifamiliale isolée
- 132. Résidence multifamiliale jumelée
- 133. Résidence multifamiliale en rangée
- 134. Résidence de villégiature

14. Résidence dans un bâtiment à usages multiples15. Maison mobile

Comprend les maisons mobiles et unimodulaires

16. Résidence collective

Cette classe d'usages comprend :

- 161. Clubs résidentiels
- 162. Hôtels privés (résidence provisoire exploitée par une association et réservée aux membres)
- 163. Maisons de chambres (ne comprend pas les repas)
- 164. Pensions (comprend les repas)

17. Résidence communautaire

Cette classe d'usages comprend:

- 171. Centres de transition: établissement dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, privées de leur milieu familial habituel, doivent recourir provisoirement à une ressource de protection.
- 172. Centres de réadaptation pour handicapés physiques
- 173. Centres de réadaptation pour handicapés mentaux
- 174. Centres de réadaptation pour mésadaptés sociaux:
 - 1741. services d'hébergement et de réadaptation pour enfants souffrant de troubles affectifs
 - 1742. services d'hébergement pour enfants négligés ou en difficulté d'adaptation
 - 1743. services d'hébergement pour mères en difficulté d'adaptation
- 175. Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 1- RÉSIDENCE

- 176. Centres d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie: établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, en raison d'une diminution de leur autonomie physique ou psychique, doivent séjourner en résidence protégée.
- 177. Résidences (règ. 2024-322, en vigueur le 04-07-2024)
 - 1771. pour étudiants (règ. 2024-322, en vigueur le 04-07-2024)
 - 1772. pour aînés (règ. 2024-322, en vigueur le 04-07-2024)
- 178. Couvents et monastères (sauf école)
- 179. Presbytère
- 18. Résidence de villégiature (règ. 2010-247, en vigueur le 18-08-2010)
 - 180. Location de chambres
 - 181. Gîte touristique

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

2. INDUSTRIE**21. Industrie manufacturière lourde**

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 211. Industrie des aliments et des boissons (à contraintes élevées)
 - 2111. Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande
 - 2112. Industrie de la transformation du poisson
 - Comprend l'emballage, la mise en boîte et la transformation des poissons et fruits de mer, ainsi que les fumoirs à poisson
 - 2113. Meunerie
 - 2114. Industrie des aliments pour animaux
 - 2115. Industrie du sucre de canne et de betterave
 - 2116. Industries alimentaires diverses à contraintes élevées
 - moulins à huile végétale
 - industrie des croustilles, des bretzels et du maïs soufflé
 - industrie des noix, amandes et graines grillées
 - 2117. Industrie des alcools destinés à la consommation
 - Ne comprend pas les industries de la bière (voir 2216 et 2317)
 - 2118. Industrie du tabac
- 212. Industrie des produits en caoutchouc et du cuir (à contraintes élevées)
 - 2121. Industrie des pneus et chambres à air
 - 2122. Tanneries
- 213. Industries du bois (à contraintes élevées)
 - 2131. Industrie du bois de sciage et du bardeau
 - 2132. Industrie des placages et des contre-plaqués
 - 2133. Industrie de la préservation du bois
 - 2134. Industrie des panneaux agglomérés
- 214. Industrie du papier
 - 2141. Industries de pâtes, de papiers et de produits connexes
 - industrie des pâtes à papier
 - industrie du papier journal
 - industrie du carton
 - industrie des panneaux et du papier de construction
 - industrie du papier fin
 - 2142. Industrie du papier asphalté pour couverture
 - 2143. Industries des produits divers en papier transformé
 - industrie des papiers couchés ou traités
 - industrie des produits de papeterie
 - industrie des produits de consommation en papier

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

Ne comprend pas les industries des boîtes en carton et des sacs en papier (voir 2251 et 2341)

215. Industries de première transformation du métal et de la fabrication des produits métalliques (à contraintes élevées)

2151. Industries sidérurgiques

- industrie des ferro-alliages
- fonderie d'acier

2152. Industrie des tubes et des tuyaux d'acier

2153. Fonderie de fer

2154. Industrie de la fonte et de l'affinage de métaux non ferreux

2155. Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion de l'aluminium

2156. Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages

2157. Autres industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de métaux non ferreux

2158. Industrie de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement des métaux

2159. Industrie du fil métallique et de ses dérivés

Ne comprend pas les fils et câbles électriques (voir 2278)

216. Industrie de la machinerie (sauf électrique) et du matériel de transport

2161. Industrie de la machinerie (sauf électrique)

- instruments aratoires
- matériel commercial de réfrigération, de climatisation et de ventilation
- compresseurs, pompes et ventilateurs
- équipement de manutention
- machinerie pour récolter, couper et façonner le bois
- turbines et matériel de transmission d'énergie mécanique
- machinerie pour l'industrie de pâtes et de papiers
- machinerie et matériel de construction et d'entretien

2162. Industries des aéronefs et des pièces d'aéronefs

2163. Industrie des véhicules automobiles

2164. Industrie des carrosseries de camions, d'autobus et de remorques (y compris les maisons mobiles)

2165. Industrie des pièces et accessoires pour véhicules automobiles

2166. Industries du matériel ferroviaire roulant

2167. Industrie de la construction et de la réparation de navires

Ne comprend pas la construction et la réparation d'embarcations (voir 2268)

2169. Autres industries du matériel de transport

- camions hors-route
- résidences motorisées

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- motocyclettes
 - motoneiges
 - véhicules tout terrain
217. Industrie des produits minéraux non métalliques
- 2171. Industrie des produits en argile
 - 2172. Industrie du ciment
 - 2173. Industrie des produits en pierre
 - 2174. Industrie des produits en béton
 - 2175. Industries du béton préparé
 - 2176. Industries du verre et des produits en verre
 - 2177. Industries d'abrasifs
 - 2178. Industrie de la chaux
 - 2179. Autres industries des produits minéraux non métalliques
 - produits réfractaires
 - produits d'amiante
 - produits de gypse
 - matériaux isolants
218. Industries des produits du pétrole et du charbon et industries chimiques
- 2181. Industries des produits raffinés du pétrole
 - produits raffinés du pétrole
 - huiles de graissage et des graisses lubrifiantes
 - 2182. Autres industries des produits du pétrole et du charbon
 - 2183. Industries des produits chimiques industriels
 - 2184. Industries des produits chimiques d'usage agricole
 - 2185. Industrie des matières plastiques et des résines synthétiques
 - 2186. Industrie des peintures et vernis
 - 2187. Industrie des savons et composés pour le nettoyage
 - 2189. Autres industries des produits chimiques
 - encres d'imprimerie
 - adhésifs
 - explosifs et munitions
219. Commerces à contraintes élevées et récupération
- 2191. Commerce de gros d'animaux vivants (comprend les encans d'animaux vivants)
 - 2192. Commerce de gros de produits pétroliers
 - 2193. Commerce de rebuts, récupération et traitement des déchets en vue d'en réutiliser certaines composantes
 - récupération et démontage d'automobiles
 - récupération et traitement de ferraille et vieux métaux

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- récupération et traitement de vieux papiers et vieux cartons
- autres commerces de rebuts et matériaux de récupération
- autres commerces de rebuts, récupération de matériaux et traitement des déchets en vue de les réutiliser

2194. Usine d'équarrissage

2195. Entreposage en vrac (ne comprend pas les autres usages d'entreposage extérieur (voir 26))

22 Industrie manufacturière légère

Font partie de cette classe les usages suivants :

221. Industries des aliments et des boissons

2211. Industrie de la préparation des fruits et légumes

2212. Industrie des produits laitiers

2213. Industrie des produits de la boulangerie (y compris l'industrie des mélanges à base de farine et des céréales de table préparées)

Ne comprend pas les meuneries (voir 2113)

2214. Industrie des confiseries, du chocolat et des produits d'érable

2215. Autres industries de produits alimentaires

- additifs alimentaires
- aliments pour bébé
- dîners complets précuits ou congelés
- extraits de jus de fruits
- gélatines comestibles
- margarine
- miel pasteurisé
- pâtes alimentaires
- poudre pour boisson
- préservatifs alimentaires
- riz décortiqué
- soupes déshydratées
- tartinades à base de fruits ou de sucre
- thé ou café
- vinaigrettes

Ne comprend pas les moulins à huile végétale, les industries des croustilles, des bretzels et du maïs soufflé et les industries des noix, amandes et graines grillées (voir 2116)

2216. Industries des boissons

- boissons gazeuses
- bières
- vins et cidres
- eau naturelle (captage, traitement, embouteillage)

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- glace
- Ne comprend pas les distilleries (voir 2117)
- 2217. Préparation de repas et de mets prêts-à-apporter
 - traiteurs
 - cantines
- 222. Industries des produits en caoutchouc et des produits en matière plastique
 - 2221. Industrie des boyaux et des courroies en caoutchouc
 - 2222. Autres industries des produits en caoutchouc
 - Ne comprend pas les industries des pneus et des chambres à air (voir 2121)
 - 2223. Industrie des produits en matière plastique et en mousse soufflée
 - 2224. Industrie des tuyaux et raccords de tuyaux en matière plastique
 - 2225. Industrie des pellicules et feuilles en matière plastique
 - 2226. Industrie des produits en matière plastique stratifiés sous pression ou renforcés
 - 2227. Industrie des produits d'architecture en matière plastique
 - 2228. Industrie des contenants en matière plastique
 - 2229. Autres industries de produits en matière plastique
 - sacs en matière plastique
 - accessoires de décoration en matière plastique
 - ameublement en matière plastique
 - articles ménagers et personnels en matière plastique
- 223. Industrie textile et de l'habillement
 - 2231. Industrie textile de première transformation
 - fibres synthétiques et filés de filaments
 - filés et tissus tissés
 - tissus tricotés
 - 2232. Industrie des produits textiles
 - feutres et traitement des fibres naturelles
 - tapis, carpettes et moquettes
 - articles en grosse toile
 - produits textiles divers
 - 2233. Industrie de l'habillement
 - vêtements
 - accessoires
 - 2234. Industrie du cuir
 - chaussures
 - valises et sacs à main
 - accessoires pour bottes et chaussures
 - autres accessoires en cuir

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

Ne comprend pas les tanneries (voir 2122)

- 224. Industrie du bois et de l'ameublement
 - 2241. Industrie des portes, châssis et autres bois travaillés
 - bâtiments préfabriqués à charpente de bois (autres que les maisons mobiles : voir 2164)
 - portes et fenêtre en bois
 - charpentes en bois
 - parquets en bois
 - autres industries du bois travaillé
 - 2242. Industries des boîtes et des palettes en bois
 - 2243. Industrie des cercueils
 - 2244. Industrie du bois tourné et façonné
 - 2245. Industrie d'articles en bois divers
 - 2246. Industrie des meubles de maison
 - Ne comprend pas les établissements de rembourrage et de réparation de meubles (voir 2295 et 2371)
 - 2247. Industrie des meubles de bureau
 - 2248. Industrie des armoires de cuisine
 - 2249. Autres industries du meuble et des articles d'ameublement
 - sommiers et matelas
 - meubles et articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions
 - meubles de jardins
 - rayonnage et armoires de sûreté
 - cadres
 - tringles et accessoires à rideaux
- 225. Industries des produits en papier, de l'imprimerie et de l'édition
 - 2251. Industrie des boîtes en carton et des sacs en papier
 - 2252. Industrie de l'impression commerciale
 - 2253. Industrie du clichage, de la composition et de la reliure
 - 2254. Industrie de l'édition
 - 2255. Industrie de l'impression et de l'édition combinés
 - 2256. Industrie du progiciel
 - Ne comprend pas les logiciels écrits pour une application précise et unique ni la conception de progiciels sans édition (voir 5132)
- 226. Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf machineries et matériel de transport)
 - 2261. Industrie des produits en tôle forte
 - 2262. Industrie des produits de construction en métal
 - bâtiments préfabriqués en métal (sauf transportables)

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- éléments de charpentes métalliques
- 2263. Industries des produits métalliques d'ornement et d'architecture
 - portes et fenêtres en métal
 - bâtiments préfabriqués en métal, (transportables)
 - autres produits métalliques d'ornement et d'architecture
- 2264. Industrie des articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie
- 2265. Industrie du matériel de chauffage
 - Ne comprend pas les chaudières à pression (voir 2261)
- 2266. Atelier d'usinage (y compris les ateliers de mécanique et les ateliers de soudure)
- 2267. Autres industries de produits métalliques divers
 - garnitures et raccords de plomberie en métal
 - soupapes en métal
- 2268. Construction et réparation d'embarcations
 - Ne comprend pas construction et réparation de navires (voir 2167)
- 227. Industrie des produits électriques et électroniques
 - 2271. Industrie des petits appareils électroménagers
 - 2272. Industrie des gros appareils ménagers (électriques ou non)
 - 2273. Industrie des appareils d'éclairage
 - 2274. Industrie du matériel électronique ménager
 - 2275. Industrie du matériel électronique professionnel
 - 2276. Industrie des machines pour bureaux et commerces
 - 2277. Industrie du matériel électrique d'usage industriel
 - 2278. Industrie des fils et des câbles électriques
 - 2279. Autres produits électriques
 - accumulateurs
 - dispositifs de câbles non porteurs de courant
 - électrodes de carbone ou de graphite
- 228. Industries chimiques et industries manufacturières diverses
 - 2281. Industrie des produits pharmaceutiques et de médecine
 - 2282. Industrie des produits de toilette
 - 2283. Industrie du matériel scientifique professionnel
 - 2284. Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie
 - 2285. Industrie des articles de sports et des jouets
 - 2286. Industrie des enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage
 - 2287. Industrie de stores vénitiens
 - 2288. Autres industries manufacturières diverses
 - balais, brosses et vadrouille
 - boutons, boucles et attaches pour vêtements

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- carreaux, dalles et linoléum
- support d'enregistrement et de reproduction du son
- instruments de musique
- articles de bureau et fourniture pour artiste (sauf article en papier voir 2143)

229. Activités para-industrielles

2291. Entretien et équipement de chemin de fer et de métro

Ne comprend pas les gares de chemin de fer et de métro (voir 3111, 3112, 3113 et 3114) ni les aiguillages et cour de triage de chemin de fer (voir 3311)

2292. Garages d'autobus et équipements d'entretien (y compris les aires de stationnement pour autobus et les écoles de conduite pour ces véhicules)

Ne comprend pas les gares d'autobus seulement (voir 3121, 3122 et 3123)

2293. Garages et équipements d'entretien des véhicules lourds

Ne comprend pas l'entreposage et services de transport de marchandises (voir 243)

2294. Ateliers de peinture et de carrosserie (y compris les services de traitement pour automobiles contre la rouille à base d'huile; comprend également les ateliers d'aiguisage de scies et de couteaux)

Ne comprend pas les autres ateliers de réparation de véhicules automobiles ou autres services d'antirouille (voir 434)

2295. Service de réparation de meubles et rembourrage

2296. Service de réparation de bobines métalliques, de moteurs électriques et de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation

2297. Service de laboratoire médical et dentaire

2298. Blanchissage ou nettoyage à sec mécanisés

Ne comprend pas le blanchissage ou nettoyage à sec, libre service (voir 5221)

23. Industrie artisanale

Font partie de cette classe certains usages listés dans la classe 22 et ne logeant pas dans une superficie plus grande que 150 mètres carrés. Cette classe comprend les usages suivants :

231. Industries artisanales des aliments et des boissons

2311. Industrie artisanale de la préparation des fruits et légumes

2312. Industrie artisanale des produits laitiers

2313. Industrie artisanale des produits de la boulangerie (y compris l'industrie des mélanges à base de farine et des céréales de table préparées)

Ne comprend pas les meuneries (voir 2113)

2314. Industrie artisanale des confiseries, du chocolat et des produits d'érable

2315. Industrie artisanale de la transformation du poisson et des fruits de mer

Comprend l'emballage, la mise en boîte et la transformation des poissons et fruits de mer, ainsi que les fumoirs à poisson

2316. Autres industries artisanales de produits alimentaires

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- additifs alimentaires
- aliments pour bébé
- dîners complets précuits ou congelés
- extraits de jus de fruits
- gélatines comestibles
- margarine
- miel pasteurisé
- pâtes alimentaires
- poudre pour boisson
- préservatifs alimentaires
- riz décortiqué
- soupes déshydratées
- tartinades à base de fruits ou de sucre
- thé ou café
- vinaigrettes
- produits de charcuterie

Ne comprend pas les moulins à huile végétale, les industries des croustilles, des bretzels et du maïs soufflé et les industries des noix, amandes et graines grillées (voir 2116)

2317. Industries artisanales des boissons

- boissons gazeuses
- bières
- vins et cidres
- eau naturelle
- glace

Ne comprend pas les distilleries (voir 2117)

2318. Préparation artisanale de repas et de mets prêts-à-apporter

- traiteurs

232. Industrie artisanale du textile et de l'habillement**2321. Industrie artisanale du textile de première transformation**

- fibres synthétiques et filés de filaments
- filés et tissus tissés
- tissus tricotés

2322. Industrie artisanale des produits textiles

- feutres et traitement des fibres naturelles
- tapis, carpettes et moquettes
- articles en grosse toile
- produits textiles divers

2323. Industrie artisanale de l'habillement

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

- vêtements
- accessoires
- 2324. Industrie artisanale du cuir
 - chaussures
 - valises et sacs à main
 - accessoires pour bottes et chaussures
 - autres accessoires en cuirNe comprend pas les tanneries (voir 2122)
- 233. Industrie artisanale du bois et de l'ameublement
 - 2331. Industrie artisanale des portes, châssis et autres bois travaillés
 - bâtiments préfabriqués à charpente de bois (autres que les maisons mobiles : voir 2164)
 - portes et fenêtre en bois
 - charpentes en bois
 - parquets en bois
 - autres industries du bois travaillé
 - 2332. Industrie artisanale du bois tourné et façonné
 - 2333. Industrie artisanale d'articles en bois divers
 - 2334. Industrie artisanale des meubles de maison
 - Ne comprend pas les établissements de rembourrage et de réparation de meubles (voir 2371)
 - 2335. Industrie artisanale des meubles de bureau
 - 2336. Industrie artisanale des armoires de cuisine
 - 2337. Autres industries artisanales du meuble et des articles d'ameublement
 - meubles et articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions
 - meubles de jardins
 - rayonnage et armoires de sûreté
 - cadres
 - tringles et accessoires à rideaux
 - 2338. Industrie artisanale du bardeau
- 234. Industries artisanales des produits en papier, de l'imprimerie et de l'édition
 - 2341. Industrie artisanale des boîtes en carton et des sacs en papier
 - 2342. Industrie artisanale de l'impression commerciale
 - 2343. Industrie artisanale du clichage, de la composition et de la reliure
 - 2344. Industrie artisanale de l'édition
 - 2345. Industrie artisanale de l'impression et de l'édition combinés
 - 2346. Industrie artisanale du progiciel
 - Ne comprend pas les logiciels écrits pour une application précise et unique ni la conception de progiciels sans édition (voir 5132)

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

-
- 2347. Fabrication artisanale du papier et de produits en papier
 - 235. Industrie artisanale des produits électriques et électroniques
 - 2351. Industrie artisanale des petits appareils électro-ménagers
 - 2352. Industrie artisanale des gros appareils ménagers (électriques ou non)
 - 2353. Industrie artisanale des appareils d'éclairage
 - 2354. Industrie artisanale du matériel électronique ménager
 - 2355. Industrie artisanale du matériel électronique professionnel
 - 2356. Industrie artisanale des machines pour bureaux et commerces
 - 2357. Industrie artisanale du matériel électrique d'usage industriel
 - 236. Industries chimiques artisanales et industries manufacturières artisanales diverses
 - 2361. Industrie artisanale des produits pharmaceutiques et de médecine
 - 2362. Industrie artisanale des produits de toilette
 - 2363. Industrie artisanale du matériel scientifique professionnel
 - 2364. Industrie artisanale de la bijouterie et de l'orfèvrerie
 - 2365. Industrie artisanale des articles de sports et des jouets
 - 2366. Industrie artisanale des enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage
 - 2367. Industrie artisanale de stores vénitiens
 - 2368. Autres industries manufacturières artisanales diverses
 - balais, brosses et vadrouille
 - boutons, boucles et attaches pour vêtements
 - carreaux, dalles et linoléum
 - support d'enregistrement et de reproduction du son
 - instruments de musique
 - articles de bureau et fourniture pour artiste (sauf article en papier voir 2143)
 - 237. Activités para-industrielles à caractère artisanal
 - 2371. Service de réparation artisanale de meubles et rembourrage
 - 2372. Service de réparation artisanale de bobines métalliques, de moteurs électriques et de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation
 - 2373. Service artisanal de laboratoire médical et dentaire
 - Service artisanal de réparation de véhicules automobiles spécialisé en matière de système électrique et électronique
 - 238. Ateliers d'art ou d'artisanat
 - 2380. Atelier d'art
 - 2381. Atelier d'artisanat
 - Comprend la vente de ces produits et l'enseignement
 - 24. Commerce de gros et entreposage
 - Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 241. Commerce de gros et centre de distribution

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

Ne comprend pas les intermédiaires de la distribution qui ne requièrent pas d'entreposage (voir 5115)

2411. Commerce de gros de produits agricoles

Ne comprend pas le commerce de gros d'animaux vivants (voir 2191)

2412. Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicament et de tabac

2413. Commerce de gros de vêtement, chaussures, tissus et mercerie

2414. Commerce de gros d'articles ménagers

2415. Commerce de gros des véhicules automobiles, pièces et accessoires

Ne comprend pas la récupération et le démontage d'automobiles (voir 2193)

2416. Commerce de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction

2417. Commerce de gros de machines, matériel et fournitures de bureau

2418. Commerce de gros de machines, matériel et fournitures agricoles (comprend les services de réparation de ces articles)

2419. Commerce de gros de produits divers

- papier et produits de papier
- jouets et articles de loisirs et de sport
- matériel et fourniture photographique, instrument et accessoires de musique
- bijoux et montres
- produits chimiques d'usages ménagers et industriels
- livres, périodiques et journaux
- marchandises d'occasion (sauf machinerie et véhicules automobiles)
- produits forestiers

Ne comprend pas le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192), le commerce de gros de rebuts (voir 2193) ni l'entreposage en vrac (voir 2195). L'expression « commerce de gros » comprend les centres de distribution.

242. Commerce de détail à contraintes élevées

2421. Commerce de détail de bois et de matériaux de construction

Ne comprend pas le commerce de détail de quincaillerie (voir 4153) ni le commerce de gros d'articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction (voir 2416)

2422. Commerce de détail de maisons mobiles et de maisons préfabriquées

Ne comprend pas le commerce de détail de roulottes motorisées et de roulottes de voyage (voir 4321)

2423. Centres de jardinage

Ne comprend pas le commerce de gros de produits agricoles (voir 2411) ni les services d'horticulture (aménagement paysagiste) (voir 2528) ni les pépinières et serres de production comme usage principal (voir 7131)

2424. Commerce de détail de combustibles

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

Ne comprend pas le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192), ni les stations-service (voir 44)

2425. Commerce de détail de monuments funéraires et de pierres tombales

2426. Commerce de détail de fourniture agricole

243. Entreposage et services de transport de marchandises

2431. Entreposage domestique

2432. Entrepôts frigorifiques

2433. Entreposage de produits manufacturés et de marchandises en général

2434. Déménagement et entreposage de biens usagés

2435. Services d'envoi de marchandises

2436. Services d'emballage et de protection de la marchandise

2437. Affrètement

2438. Entreposage de matériel et d'équipement de pêche, d'embarcations

2439. Service de transport par camion (y compris les écoles de conduite pour véhicules lourds)

Ne comprend pas l'entreposage en vrac (voir 2195), le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192), ni les garages et équipements d'entretien pour le transport par véhicule (voir 2293)

Ne comprend pas l'entreposage extérieur (voir 26)

25. Construction et travaux publics

Font partie de cette classe les usages suivants :

251. Constructeur et entrepreneurs généraux

252. Entrepreneurs spécialisés

2521. Charpentes d'acier

2522. Menuisier

2523. Électricité, plomberie et mécanique du bâtiment

2524. Plâtrier et peintre

2525. Maçon

2526. Isolation, acoustique

2527. Couvreur

2528. Paysagiste

2529. Excavation, fondations, démolition et déplacement de bâtiments

253. Entrepreneurs en voirie et travaux publics (y compris les garages municipaux):

2531. Construction des ponts et chaussées

2532. Entretien de la voirie

2533. Aqueduc, égout

2534. Forage et dynamitage

254. Services miniers

255. Services pour les bâtiments et les édifices

2551. Extermination et désinfection

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

2552. Service paysager

2553. Ramonage

Ne comprend pas les services de nettoyage de fenêtre et d'entretien ménager (voir 523) ni les services de cueillette des ordures, de vidanges de fosses septiques et de location de toilettes portatives, de nettoyage de l'environnement (voir 3373).

Ne comprend pas les activités administratives de ces établissements lorsqu'elles sont séparées des activités opérationnelles.

26. Entreposage extérieur

Font partie de cette classe les usages d'entrepôt extérieur lorsqu'exercés comme usages principaux.

Ne comprend pas l'entrepôt en vrac (voir 2195).

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 3- TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS

3. TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS**31. Transport**

Font partie de cette classe les usages suivants :

311. Chemin de fer et métro

3111. Gares de chemin de fer (passagers)

3112. Gares de chemin de fer (bagages)

3113. Gares de chemin de fer (passagers et bagages)

3114. Gares de métro

Ne comprend pas les aiguillages et cours de triage de chemin de fer (voir 3311), ni l'entretien et l'équipement de chemin de fer et de métro (voir 2291)

312. Transports par véhicule automobile

3121. Gares d'autobus pour passagers (interurbain)

3122. Gares d'autobus pour passagers (urbain)

3123. Gares d'autobus pour passagers (interurbain et urbain)

3124. Transport par taxi (postes de taxis seulement)

Ne comprend pas les garages d'autobus et équipement d'entretien (voir 2292), les garages et équipements d'entretien pour le transport par véhicule (voir 2293), ni les services d'ambulance (voir 5242)

313. Transports par avion

3131. Aéroports

3132. Aérogares

3133. Entrepôts pour l'aéroport

3134. Hangars à avions

3135. Hélicoptères

314. Transports maritimes

3141. Installations portuaires

Ne comprend pas les ports de plaisance (voir 6325)

32. Stationnement

Cette classe comprend les terrains de stationnement occupés par une aire de stationnement hors-rue ou par un garage de stationnement.

33. Utilités publiques

Font partie de cette classe les usages suivants :

331. Infrastructures de transports et de communication

3311. Aiguillages et cours de triage de chemin de fer

Ne comprend pas les gares (voir 311), ni l'entretien et l'équipement de chemin de fer et de métro (voir 2291)

3312. Tours et antennes de télécommunication d'une entreprise de télécommunication, de radiocommunication ou autre entreprise (incluant les bâtiments d'instrumentation)

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 3- TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS

Ne comprend pas les studios de radiodiffusion seulement (voir 5174) ni les studios de télévision seulement (voir 5175)

- 332. Électricité, infrastructure
 - 3321. Centrales hydrauliques et barrages
 - 3322. Centrales thermiques
 - 3323. Centrales éoliennes ou solaires
 - 3324. Centrales nucléaires
 - 3325. Postes d'un réseau électrique (poste de transformation)
 - 3326. Lignes de transport
 - 3327. Barrage pour la production d'électricité
- 333. Pétrole et gaz, infrastructure
 - 3331. Centre et réseau d'entreposage du pétrole et du gaz naturel
 - 3332. Réseau de transport et installation requise pour le transport du pétrole et du gaz naturel
 - 3333. Poste de comptage ou de livraison

Ne comprend pas l'exploitation du pétrole brut et du gaz naturel (voir 733), ni le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192)
- 334. Aqueduc et irrigation
 - 3341. Point de captage autres que les puits
 - 3342. Usine de traitement des eaux
 - 3343. Réservoirs d'eau
- 335. Égout et neiges usées
 - 3351. Étangs pour le traitement des eaux usées
 - 3352. Usine de traitement des eaux usées
 - 3353. Espaces pour le séchage des boues provenant de l'usine d'épuration
 - 3354. Lieu d'élimination des neiges usées
- 336. Déchets
 - 3361. Incinérateurs
 - 3362. Postes de transbordement et stations centrales pour le compactage des ordures; centres de transfert
 - 3363. Stations de compostage
 - 3364. Usines de pyrolyse
 - 3365. Centres de récupération des déchets solides (centre de tri; pour la transformation des déchets, voir 219)
 - 3366. Enfouissement sanitaire
 - 3367. Dépôts en tranchée
 - 3368. Dépôts de matériaux secs
 - 3369. Lieux d'élimination des déchets dangereux
- 337. Services de l'environnement
 - 3371. Service de cueillette des ordures

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 3- TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS

- 3372. Service de vidange de fosses septiques et de location de toilettes portatives
- 3373. services de nettoyage de l'environnement
- 338. Production de vapeur
- 339. Autres pipe-lines et stations de contrôle de la pression

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 4- COMMERCE

4. COMMERCE**41. Vente au détail - Produits divers**

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 411. Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés
 - 4111. Commerces de détails de chaussures
 - 4112. Commerce de détail de vêtements pour hommes
 - 4113. Commerce de détail de vêtements pour femmes
 - 4114. Autres commerces de détail de vêtements
 - 4115. Commerce de détails de tissus et de filés
- 412. Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement
 - 4121. Commerces de détail de meubles de maison
 - 4122. Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de bureau
 - 4123. Commerces de détail d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques (comprend les services de location de ces appareils)
 - 4124. Commerces de détail d'accessoires d'ameublement
 - revêtement de sol
 - tentures
 - éclairage électrique
 - accessoires de cuisine
 - lingeries et literie
 - décoration intérieure

Ne comprend pas le commerce de détail de quincaillerie, peinture, vitres et papier peint (voir 4153)
- 413. Commerces de détail de marchandises diverses
 - 4131. Magasins à rayon
 - 4132. Magasins généraux (comprend la vente à l'encan sauf la vente à l'encan d'animaux vivants, voir 2191)
 - 4133. Marchés aux puces
 - Ne comprend pas les salles de montre (vente par catalogue) (voir 4159)
 - 4134. Marché extérieur
- 414. Commerce de détail d'articles à caractère érotique
- 415. Autres commerces de vente au détail
 - 4151. Librairies et papeteries
 - 4152. Fleuristes
 - Ne comprend pas les centres de jardinage (voir 2423)
 - 4153. Commerce de détail de quincaillerie
 - quincailleries
 - peinture, vitre et papier peint

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 4- COMMERCE

- bouteilles de gaz combustible

Comprend les services de location d'outils.

Ne comprend pas le commerce de détail de bois et de matériaux de construction (voir 2421), ni le commerce de détail d'accessoires d'ameublement (voir 4124)

- 4154. Commerces de détails d'articles de sport et de bicyclettes (comprend les services de location et de réparation de ces articles)
- 4155. Commerces de détail d'instruments de musique et de disques (comprend les services de location de films vidéo et de matériel audiovisuel)
- 4156. Bijouteries
- 4157. Commerce de détails d'appareils et de fournitures photographiques
- 4158. Commerces de détail de jouets, d'articles de loisirs, d'articles de fantaisie et de souvenirs
- 4159. Autres commerces de détail
 - galeries d'art et magasins de fourniture pour artistes
 - encadrement de tableaux
 - antiquités
 - pièces de monnaie et timbres
 - opticiens
 - appareils auditifs et orthopédiques (comprend les services de location de ces appareils)
 - bagages et maroquinerie
 - animaux de maison
 - salles de montre (vente par catalogue)
 - piscines

Comprend la vente par catalogue informatisé si l'usage comprend l'entreposage des produits ou une salle de montre (autrement, voir 5115).

Ne comprend pas les commerces de détail de maisons mobiles et de maisons préfabriquées (voir 2422), de combustibles (voir 2424), de monuments funéraires et de pierres tombales (voir 2425), ni de fourniture agricole (voir 2426)

42. Vente au détail - Produits de l'alimentation

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 421. Commerces de détail des produits d'alimentation
 - 4211. Épiceries
 - 4212. Épiceries-boucheries
 - 4213. Boucheries
 - 4214. Boulangeries et pâtisseries
 - 4215. Confiseries
 - 4216. Commerce de détail de fruits et légumes
 - 4217. Poissonneries
 - 4219. Autres commerces de détail d'alimentation spécialisés

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 4- COMMERCE

- aliments de régime
 - aliments naturels
 - café, thé et épices
 - charcuteries et mets préparés
 - produits laitiers
- Ne comprend pas la préparation de mets prêts-à-apporter (voir 2217 et 2318)
422. Commerce de détail de boissons alcooliques
423. Commerces de détail de médicaments sur ordonnance et de médicaments brevetés
424. Commerce de détail des produits du tabac et des journaux
43. Vente au détail - Automobiles et embarcations
431. Concessionnaires d'automobiles (comprend les services de location de véhicules automobiles)
432. Commerces de détail de véhicules de loisirs (comprend les services de réparation et de location de véhicules de loisirs)
4321. Commerce de détail de roulettes motorisées et de roulettes de voyage
- Ne comprend pas les commerces de détail de maisons mobiles et de maisons préfabriquées (voir 2422)
4322. Commerce de détail de bateaux, de moteurs hors-bord et d'accessoires pour bateaux
4323. Commerce de détail de motocyclettes et de motoneiges
4324. Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires
4329. Autres commerces de détail de véhicules de loisir.
433. Commerces de détail de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles
434. Ateliers de réparation de véhicules automobiles
- Ne comprend pas les ateliers de peinture et de carrosserie ni les services d'antirouille à base d'huile (voir 2294)
4341. Garages (réparations générales)
- Ne comprend pas les postes d'essence (voir 44)
4342. Ateliers de remplacement de silencieux
4343. Ateliers de remplacement de glaces pour véhicules automobiles
4344. Ateliers de réparation et de remplacement de boîtes de vitesses de véhicules automobiles
4345. Centre de vérification technique d'automobiles et d'estimation
4346. Service de traitement pour automobiles contre la rouille, mais non à base d'huile
4349. Autres ateliers de réparation de véhicules automobiles
- alignement du train avant
 - freins
 - radiateurs

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 4- COMMERCE

- suspension
- climatisation
- système électrique et électronique autre qu'un service artisanal de réparation (voir 2374)

Ne comprend pas l'entretien de flottes d'autobus (voir 2292) et l'entretien des flottes de camions (voir 2293)

435. Commerces de détail de radios pour l'automobile (comprend le service d'installation, réparation)
436. Lave-autos
44. Poste d'essence
- Font partie de cette classe les usages suivants :
441. Station-service (poste d'essence avec baie de services) avec ou sans lave-autos, avec ou sans dépanneur, avec ou sans restaurant
442. Poste d'essence seulement
443. Poste d'essence avec dépanneur
444. Poste d'essence avec lave-autos
445. Poste d'essence avec restaurant
446. Poste d'essence avec dépanneur et lave-autos
447. Poste d'essence avec lave-autos et restaurant
448. Poste d'essence avec dépanneur et restaurant
449. Poste d'essence avec dépanneur, lave-auto et restaurant
- Comprend le service de remplissage de bouteilles de gaz propane.

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 5- SERVICE

5. SERVICES**51. Services professionnels et d'affaires**

Font partie de cette classe les usages suivants :

511. Intermédiaires financiers et d'assurance

5111. Intermédiaires financiers de dépôts

5112. Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises

5113. Sociétés d'investissement

5114. Sociétés d'assurances

5115. Autres intermédiaires financiers (sans entreposage)

- courtiers et négociants en valeur mobilières
- courtiers en prêts hypothécaires
- bourses des valeurs et des marchandises
- agents manufacturiers
- importateurs

Comprend la vente au détail par catalogue informatisé s'il n'y a aucune activité d'entreposage ni d'étalage (autrement, voir 4159).

Ne comprend pas les activités de distribution avec entreposage (voir 241)

512. Services immobiliers et agences d'assurances

5121. Services immobiliers

5122. Agences d'assurances et agences immobilières

513. Services aux entreprises

5131. Bureaux de placement et services de location de personnel

5132. Services d'informatique et services connexes, services de secrétariat, de traduction et de traitement de texte, production multimédia, géomatique

5133. Services de comptabilité et tenue de livres

5134. Services de publicité et services d'édition (sans impression)

5135. Bureaux d'architectes, d'ingénieurs, d'arpenteurs-géomètres, d'urbanistes, d'évaluateurs fonciers et autres services scientifiques et techniques

5136. Études d'avocats et de notaires

5137. Bureaux de conseillers en gestion

5138. Bureaux administratifs

Comprend les activités administratives des entreprises lorsqu'elles sont séparées de leurs activités opérationnelles

5139. Autres services aux entreprises

- services de sécurité et d'enquête
- bureaux de crédit
- agences de recouvrement
- courtiers en douanes
- services de secrétariat téléphonique

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 5- SERVICE

- services de reproduction
- 514. Professionnels de la santé et des services sociaux
 - 5141. Cabinets privés de médecins, chirurgiens et dentistes
 - 5142. Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé
 - 5143. Cabinets de spécialistes du domaine des services sociaux
 - Ne comprend pas les services sociaux hors institution (voir 542)
- 515. Associations
 - 5151. Associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux
 - 5152. Associations commerciales
 - 5153. Associations professionnelles
 - 5154. Syndicats ouvriers
 - 5155. Organisations politiques
 - 5156. Organisations civiques et amicales
- 516. Services vétérinaires
 - Comprend les salons de toilettage pour animaux, les écoles de dressage et les services de garde pour animaux de maison
- 517. Services de télécommunications
 - 5171. Centraux téléphoniques et abris d'équipement, lorsque ces constructions ont une superficie de plancher de plus de 40 mètres carrés
 - 5172. Centres de messages télégraphiques
 - 5173. Centres de réception et transmission télégraphique
 - 5174. Studios de radiodiffusions (seulement)
 - 5175. Studios de télévision (seulement)
 - 5176. Studios de télévision et de radiodiffusion (systèmes combinés)
 - Ne comprend pas les antennes de télécommunication (voir 3312)
- 518. Services postaux et services de messagers
 - 5181. Services postaux
 - 5182. Services de messageries
- 52. Services personnels et domestiques
 - Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 521. Salons de coiffure et salons de beauté
 - 522. Services de blanchissage ou nettoyage à sec
 - 5221. Blanchissage ou nettoyage à sec, libre-service
 - Ne comprend pas les autres blanchisseries et nettoyage à sec mécanisés (sauf libre-service) (voir 2298)
 - 5222. Distributions ou agents de nettoyeurs à sec (ramassage)
 - 5223. Entretien, pressage ou réparation de vêtements
 - 5224. Fourniture de linge
 - 5225. Nettoyage de moquettes

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 5- SERVICE

-
- 523. Entretien ménager
 - 524. Pompes funèbres et services ambulanciers
 - 5241. Salons funéraires
 - 5242. Services ambulanciers
 - Ne comprend pas les fonctions préventives et activités connexes (voir 532)
 - 525. Services de voyage (incluant la vente de billets, droits de passage ou droits d'accès pour des activités touristiques)
 - 526. Photographes et service de développement de photos
 - 527. Cordonneries
 - 528. Services de réparation
 - 5281. Services de réparation de montres, horlogerie et bijouterie
 - 5282. Services de réparation d'accessoires électriques (sauf les radios et les téléviseurs)
 - 5283. Service de réparation de radios, de téléviseurs, d'appareils électroniques et de matériel informatique
 - 529. Autres services personnels
 - 5291. Nettoyage, réparation et entreposage de fourrures
 - 5292. Agence matrimoniale
 - 5293. Location de costumes et de vêtements de cérémonies
 - 5294. Studio de santé
 - massages
 - bronzage
 - culture physique
 - amaigrissement
 - 5295. Couturières
 - 5296. Enseignement de formation personnelle et populaire (incluant l'enseignement dispensé à de petits groupes, en dehors du régime pédagogique institutionnel)
 - écoles de conduite pour véhicules de promenade
 - (ne comprend pas les écoles de conduite pour autobus (voir 2292) et pour les véhicules lourds (voir 2439))
 - écoles d'arts martiaux
 - écoles de langues, culture personnelle
 - écoles d'élégance et de personnalité
 - écoles de musique, culture personnelle
 - écoles de danse
 - 5297. Garderies pour enfants
 - 5298. Guichet bancaire automatique
 - 5299. Service de garde en milieu familial
 - 53. Service gouvernemental

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 5- SERVICE

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 531. Fonctions exécutives, législatives et judiciaires
- 532. Fonctions préventives et activités connexes (incluant police et protection incendie)

Ne comprend pas le service d'ambulance (voir 5242)

54. Service communautaire local

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 541. Cimetières, columbariums et crématoriums

- 5411. Cimetières

- 5412. Columbariums

- 5413. Crématoriums

- 542. Services sociaux hors institutions

- 5421. Centres de travail adapté

- 5422. Services de maintien à domicile

- 5423. Services d'aide de nature affective ou psychologique

- 5424. Centres local de services communautaires (CLSC)

- Ne comprend pas les professionnels de la santé et des services sociaux (voir 514)

- 543. Enseignement élémentaire et secondaire (public ou privé)

- Ne comprend pas l'enseignement de formation personnelle et populaire (voir 5296)

- 544. Activités religieuses

- 5441. Églises, synagogues, temples

- 5442. Maisons de retraites

- 5443. Sociétés bibliques

- 5444. Organismes religieux

55. Service communautaire régional

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 551. Centres hospitaliers

- 5511. Centres hospitaliers de soins de courte durée

- 5512. Centres hospitaliers de soins prolongés pour convalescents

- 5513. Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme

- 552. Enseignement post-secondaire non universitaire

- 553. Enseignement universitaire

- 554. Établissement de détention et institutions correctionnelles

- 555. Base et réserve militaire

56. Restauration

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 561. Restaurants sans permis d'alcool

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 5- SERVICE

- 562. Restaurants avec permis d'alcool
- 563. Salle de réception
 - Ne comprend pas les cabanes à sucre (voir 7133)
- 57. Bars et boîtes de nuit
 - Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 571. Bars, brasseries, pubs, salons-bars et tavernes
 - 572. Boîtes de nuit, cabarets et discothèques
- 58. Établissements à caractère érotique
 - Font partie de cette classe les restaurants, les bars et les boîtes de nuit présentant des spectacles à caractère érotique.
- 59. Hébergement et congrès
 - Font partie de cette classe les usages suivants :
 - 591. Établissements hôteliers d'un maximum de 10 unités
 - 592. Établissements hôteliers de 11 à 40 unités
 - 593. Établissements hôteliers de 41 à 200 unités
 - 594. Établissements hôteliers de 201 unités et plus
 - 595. Centre de congrès
 - Comprend les hôtels, motels, auberges, location de chalets ou de cabines, location de résidences sous forme de temps partagé et dont la gestion est assurée par un établissement d'hébergement touristique.
 - Ne comprend pas les résidences collectives (voir 17)
 - Ne comprend pas les camping, base de plein air, camps de vacances et pourvoiries de chasse et de pêche (voir 633)

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 6- LOISIRS ET CULTURE

6. LOISIRS ET CULTURE**61. Loisir intérieur**

Font partie de cette classe les usages suivants :

611. Activités culturelles

6111. Bibliothèques

6112. Musées

6113. Galerie d'art

Ne comprend pas le commerce de détail de tableaux et d'objets d'art (voir 4159)

6114. Centres d'interprétation

6115. Information touristique

612. Exposition d'objets ou d'animaux

6121. Planétariums

6122. Aquariums

613. Assemblée publique

6131. Amphithéâtre

6132. Cinéma

6133. Théâtre

6134. Stade

6135. Auditorium

6137. Salles d'exposition

614. Activités récréatives intérieures

6141. Salles de quilles

6142. Centre récréatif en général

Comprend les maisons des jeunes.

6143. Gymnases et clubs athlétiques

Ne comprend pas les studios de santé (voir 5294)

6144. Piscine intérieure

6145. Patinage à roulette intérieur

6146. Patinage sur glace intérieure

6147. Terrain de tennis intérieur

6148. Clubs de curling

6149. Salles de billard

Ne comprend pas les salles de jeux automatiques (voir 645)

62. Loisir extérieur léger

Font partie de cette classe les usages suivants :

621. Parcs commémoratifs et ornemental

6211. Monuments et sites historiques (lieux commémoratifs d'un événement, d'une activité ou d'un personnage)

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 6- LOISIRS ET CULTURE

- 6212. Parcs à caractères récréatif et ornemental
- 6213. Halte routière, belvédère
- 622. Activités récréatives légères
 - 6221. Terrain de tennis extérieur
 - 6222. Patinage sur glace extérieur
 - 6223. Patinage à roulette extérieur
 - 6224. Terrain d'amusement
 - 6225. Terrain de jeux
 - 6226. Terrain de sport
 - 6227. Piscine extérieure
 - 6228. Jardin communautaire
- 63. Loisir extérieur de grande envergure

Font partie de cette classe les usages suivants :

 - 631. Jardins botanique et zoologiques
 - 6311. Jardins botanique
 - 6312. Jardins zoologiques
 - 632. Activités récréatives de grande envergure
 - 6321. Terrains de golf
 - 6322. Équitation (comprend les fermes équestres destinées au loisir)
 - 6323. Ski et toboggan
 - 6324. Plages
 - 6325. Ports de plaisance
 - 6326. Parcs pour la récréation en général
 - 6327. Terrains de golf pour exercice seulement
 - 633. Centres touristiques et camps de groupes
 - 6331. Camping
 - 6332. Bases de plein air
 - 6333. Camps de vacances
 - 6334. Pourvoiries de chasse et pêche
 - 6335. Pêche récréative en étang
 - 634. Aires de conservation
 - 6341. Conservation des habitats
 - 6342. Observation
 - 6343. Interprétation
- 64. Loisir commercial

Font partie de cette classe les usages suivants :

 - 641. Ciné-parcs
 - 642. Pistes de courses

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 6- LOISIRS ET CULTURE

- 6421. Pistes de courses automobiles
- 6422. Pistes de courses de motocyclettes
- 6423. Pistes de courses de motoneige
- 6424. Pistes d'accélération
- 6425. Hippodrome
- 643. Parcs d'attraction, fêtes foraines et cirques
- 644. Glissades d'eau
- 645. Salles de jeux automatiques : établissement comprenant des appareils de jeux (billards électroniques, flippers, jeux automatiques, juke-box, machines à boules)
Ne comprend pas les salles de quilles et les salles de billard (voir 6141 et 6149)
- 646. Golfs miniatures
- 647. Jeu de paintball
- 648. Pistes de karting
- 649. Circuits d'appareils téléguidés

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 7- EXPLOITATION PRIMAIRE

7. EXPLOITATION PRIMAIRE**71. Agriculture**

Font partie de cette classe les usages suivants :

711. Agriculture sans élevage

712. Fermes et ranchs

7121. Production laitière

7122. Production d'animaux de boucherie

7123. Production de veaux de lait

7124. Production de porcs

7125. Production de moutons

7126. Production de chèvres

7127. Production de chevaux

Ne comprend pas les fermes équestres destinées au loisir (voir 6322)

7128. Production de volailles

7129. Production d'autres animaux

713. Autres activités agricoles

7131. Spécialités de l'horticulture

Comprend les pépinières et serres de production. Ne comprend pas les centres de jardinage (voir 2423)

7132. Apiculture

7133. Érablières

Comprend les cabanes à sucre utilisées à des fins de réception, restauration.

7134. Élevage d'animaux à fourrure

7135. Chenils

7136. Fermes expérimentales

714. Activités reliées à l'agriculture

7141. Services relatifs à la reproduction des animaux (sauf la volaille)

7142. Services relatifs à l'élevage de la volaille

7143. Services relatifs aux cultures

- préparation, ensemencement et travail des sols
- poudrage et pulvérisation des cultures
- moissonnage, pressage et battage
- traitement des produits agricoles

7144. Services de recherche en agriculture

715. Reproduction de gibier

Ne comprend pas les services vétérinaires (voir 516) ni les bureaux d'agronomes (voir 5135)

72. Foresterie

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 7- EXPLOITATION PRIMAIRE

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 721. Exploitation forestière commerciale
Comprend la sylviculture et le reboisement
- 722. Pépinières forestières
- 723. Chasse et piégeage d'animaux à fourrure
- 724. Forêts expérimentales
- 725. Service de recherche en foresterie

73. Mines, carrières et puits de pétrole

Font partie de cette classe les usages suivants :

- 731. Mines de métaux
 - 7311. Or
 - 7312. Cuivre
 - 7313. Zinc
 - 7314. Fer
 - 7315. Autres minéraux métalliques
- 732. Mines de minerais non métalliques (sauf le charbon)
 - 7321. Amiante
 - 7322. Tourbières
 - 7323. Feldspath et quartz
 - 7324. Sel
 - 7325. Talc
 - 7326. Autres minerais non métalliques (sauf le charbon)
- 733. Extraction du pétrole, du gaz naturel et du charbon
- 734. Carrières et sablières
 - 7341. Carrières
 - 7342. Sablières et gravières
Ne comprend pas les services miniers (voir 254)
- 735. Captage et embouteillage de l'eau

74. Pêcherie

- 741. Pêcherie et produits de la mer
Comprend les établissements engagés essentiellement dans la pêche commerciale, la capture et la cueillette des algues, de l'éponge, la prise des grenouilles, etc. Ces activités peuvent inclure un traitement primaire (exemple : classification, emballage)
Ne comprend pas l'industrie de la transformation du poisson (voir 2112), ni les installations portuaires (voir 3141)
- 742. Élevage du poisson
 - 7421. Pisciculture
 - 7422. Conchyliculture
 - 7423. Élevage de grenouilles